

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.311

**Territoire à Energie
Positive (TEPOS) :**
validation des
principes d'une
candidature à l'appel
à projet régional

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.311**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

**TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS) : VALIDATION DES PRINCIPES D'UNE
CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET REGIONAL**

Après un avis favorable de la commission aménagement du territoire du 24 février 2015 et du bureau communautaire du 12 mars 2015, GrandAngoulême coordonne l'élaboration du dossier de candidature du Territoire à énergie positive (TEPos) de l'Angoumois à l'échelle des 82 communes formées par les intercommunalités adhérentes au Syndicat Mixte de l'Angoumois et au Pays Horte et Tardoire.

L'objectif de la dynamique TEPoS est d'atteindre en 2050 la couverture à 100% des consommations énergétiques par des énergies renouvelables. Aujourd'hui la couverture est estimée à 7% (consommations liées au transit routier exclus).

Le TEPoS de l'Angoumois est accompagné du consortium Axenne-Transitions-Auxilia, mandaté par l'ADEME et la région Poitou-Charentes pour la constitution du dossier de candidature qui doit être déposé pour le 15 novembre 2015.

A ce jour ont été réalisés :

- un diagnostic énergétique du territoire et un scénario tendanciel de développement des énergies renouvelables. Celui-ci porterait, sans action majeure du territoire, à 21% la couverture des consommations énergétiques du territoire par des énergies renouvelables en 2030.
- une proposition de stratégie de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2030, déclinée comme suit :
 - une réduction de 17% des consommations énergétiques du territoire d'ici 2030 par rapport à 2011,
 - un développement plus ambitieux des énergies renouvelables permettant de porter à 30% le taux de couverture des consommations énergétiques par ces énergies nouvelles en 2030, soit 9 points de plus que le taux tendanciel. Il s'agirait de mettre en place une action territoriale conjointe en faveur des projets éoliens, solaire thermique et de la géothermie.
- l'identification de 3 actions dites de massification pour amplifier celles déjà présentes sur le territoire :
 - **faciliter la rénovation énergétique dans le résidentiel** en préfigurant un guichet unique d'information et d'accompagnement des particuliers ainsi que la maîtrise des usages par le renforcement des politiques de sensibilisation,
 - **mobiliser les acteurs économiques** autour de stratégies énergétiques durables,
 - **développer l'usage du bois énergie** dans le respect de la ressource locale en favorisant le renouvellement des appareils anciens vétustes et par le développement de réseaux de chaleur utilisant le bois énergie,

En plus de ces 3 actions, un schéma directeur énergétique du territoire TEPOS sera engagé afin de favoriser le développement des filières d'énergies renouvelables et d'anticiper la gestion future des réseaux.

- le dépôt d'un pré-dossier de candidature auprès de la région Poitou-Charentes et de l'ADEME le 31 août afin de réserver les aides de fonctionnement disponibles pour cet appel à projet, estimées à 420 k€ sur 3 ans.

Afin de finaliser le dossier de candidature et de mettre en œuvre la démarche TEPOS sur le territoire, deux comités des acteurs sont prévus :

- le 21 septembre au siège de GrandAngoulême
- le 13 octobre à Montbron sur le territoire du Pays d'Horte et Tardoire.

Suite à la consultation des bureaux du Syndicat mixte de l'Angoumois, du Pays Horte et Tardoire et de GrandAngoulême, la gouvernance du projet pourrait s'articuler comme suit :

- le Syndicat mixte de l'Angoumois dépose le dossier de subvention ainsi que le dossier final de candidature au plus tard le 15 novembre puis coordonne l'administration du projet à partir de 2016 ;
- la coordination technique est assurée par GrandAngoulême.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER les principes retenus dans le pré-dossier de candidature TEPos, en particulier les trois actions phares du territoire.

D'APPROUVER la gouvernance du projet en confiant au Syndicat mixte de l'Angoumois le portage administratif de la démarche TEPos.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 22 octobre 2015